

Section équitation Collège de Péron

En partenariat avec le club d'équitation Equit'Annaz situé à Logras (Péron), le collège de Péron propose aux élèves 5^{ème} (8 élèves) de suivre un enseignement complémentaire de cours d'équitation.

Quand ?

- 2 h de 15h à 17h les lundis ou jeudis au Centre d'équitation (les transports sont assurés par Equit'Annaz)
- Quelques cours théoriques d'hippologie au collège.

Les emplois du temps sont adaptés pour laisser les créneaux libres.

Combien ?

Une participation de 750 € est demandée à chaque participant à la section. Cette somme permet de contribuer aux frais d'entretien des chevaux et poneys.

Inscription pour les sélections

Les familles des élèves intéressés doivent déposer une demande écrite faisant apparaître :

- Les nom et prénom de l'élève
- Les coordonnées des responsables légaux

à l'adresse mail du collège ce.0011388d@ac-lyon.fr. Toute demande arrivant après le 22 mai 2017 ne sera pas prise en compte.

Le jour des sélections, l'élève postulant devra apporter

- une lettre de motivation
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation

Sélection

Des tests de sélection sont organisés le mardi 30 mai :

De 08h45 à 09h00 : au collège : Réception des familles et vérification des documents

De 09h00 à 09h30 : au collège : tests de connaissances sur le cheval et son environnement (questions de niveau galop 2)

A partir de 10h00 : au centre d'équitation : tests pratiques

En fonction des résultats aux différents tests de sélection, un classement sera établi par un comité de sélection. Les familles recevront les résultats d'admission courant juin.

Remarque

L'option LCA latin débutant en cours d'année de 5^{ème} n'est pas compatible avec la section équitation.

Plus de renseignements au collège ou au centre hippique Equit'Annaz.

